

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1540

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 22

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« pilote »

les mots :

« d'accompagnement sanitaire, social et administratif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.